



MAIRIE
DE
TRÉGUNC

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick – VOISIN Valérie - TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUOT Dominique - LE GAC Muriel – FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine – NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie – LE MAREC Vincent – JOLLIVET Patricia – BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul – BANDZWOLEK Brigitte – CANTIÉ René – SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.
formant la majorité des membres en exercice.

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel DION à Michel TANGUY
- Fanny SALAUN à Régine SCAER JANNEZ

Date de convocation : 8 avril 2014

Jean-Paul NIVEZ est nommé secrétaire de séance.

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES DE L'OFFICE DE TOURISME

Monsieur Le Maire indique que le règlement intérieur de l'office du tourisme de Trégunc établi en novembre 2007 organise la composition du comité de direction. Le comité de direction, sous la présidence du maire, est composé de 7 élus désignés par le conseil municipal et 6 représentants des professions ou associations intéressées au tourisme et à l'animation de la commune. Les membres du comité directeur auront des suppléants. Ces suppléants ne seront pas nominatifs et représenteront les membres titulaires en cas d'absence. Après avoir procédé au vote, les 7 représentants au sein du comité directeur de l'office du tourisme sont :

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Le Maire

Titulaires

Luc LAURENT
Rachel FLOCH ROUDAUT
Yves ROBIN
Sonia DOUX BETHUIS
Yannick SELLIN
Paul DADEN
Marthe LE GUILLOU

Suppléants

Marie-Pierre RIVIERE
Michel DION
Anita JOULAIN
Sylvie VERGOS
Karine GALBRUN
Bruno BORDENAVE
René CANTIÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140417-DE14150418-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2014
Publication : 18/04/2014

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 16 avril 2014

LE MAIRE

Olivier BELLEC

